

223C2007  
FR0013176526-FS0944

7 décembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VALEO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2023, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2023, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir, directement et indirectement, 13 456 300 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 5,10% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
UBS AG	12 727 623	5,20	12 727 623	4,82
UBS Europe SE	41 077	0,02	41 077	0,02
UBS Switzerland AG	687 599	0,28	687 599	0,26
<b>Total UBS Group AG</b>	<b>13 456 300</b>	<b>5,50</b>	<b>13 456 300</b>	<b>5,10</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALEO hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société UBS AG a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 1 649 130 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 111 092 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 186 586 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 131 206 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 2 530 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 3 182 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 263 855 930 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 577 actions VALEO au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 15 décembre 2023 ;
- 33 854 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 36 326 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 51 854 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 61 350 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 573 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 830 000 actions VALEO au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 20 juin 2025 ;
- 200 000 actions VALEO au titre de contrats de « *long call options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance entre le 15 décembre 2023 et le 20 décembre 2024.

Au titre de l'article 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 942 903 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *swaps on baskets* » à dénouement en numéraire portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance jusqu'entre le 21 décembre 2023 et le 26 janvier 2026.

---